

Débat d'orientation des finances publiques – juillet 2015

Présentation du projet de loi de finances pour 2016

Ce document « tiré à part » complète le rapport pris en application de l'article 48 de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) transmis au Parlement le 30 juin dernier.

La réalisation des économies prévues dans le programme de stabilité d'avril dernier doit permettre de poursuivre la réduction du déficit public et la baisse des impôts.

Le strict respect de ce programme d'économies a conduit à mettre en œuvre, au cours de l'année 2015, un montant de mesures supplémentaires de 4 Md€, afin de compenser l'impact de la moindre inflation sur le rendement des économies initialement prévues.

Dans le cadre de ce plan, l'État et ses agences ont porté 1,2 Md€ d'économies. **Un décret d'annulation de 0,7 Md€** portant sur les crédits des ministères et visant prioritairement leurs dépenses modulables a été transmis pour information au Parlement et publié le 10 juin dernier. **En outre, les dépenses de certains opérateurs ont été réduites pour un montant total de 0,5 Md€.**

Des mesures supplémentaires ont été prises depuis le début de l'année, afin d'assurer la sécurité des Français et de soutenir l'emploi. Elles ont été entièrement financées par des économies supplémentaires, mises en œuvre par le décret d'avance du 9 avril 2015 et par une mise en réserve complémentaire de crédits.

Pour 2016, la programmation des crédits de l'État et de ses agences traduit l'objectif d'assurer la mise en œuvre des économies prévues dans le programme de stabilité, tout en finançant les mesures prises pour assurer la sécurité des Français et pour soutenir l'emploi.

Après une diminution en valeur des crédits de plus de 2 Md€ entre la loi de finances initiale (LFI) pour 2014 et la LFI pour 2015, **les crédits des ministères hors charge de la dette et pensions et les taxes affectées aux agences diminueront à nouveau de 1 Md€ entre la LFI pour 2015 et le projet de loi de finances (PLF) pour 2016.**

Par rapport à la trajectoire prévue dans la loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2014 à 2019, l'effort supplémentaire s'élèvera à 1,2 Md€ en 2016. Les

dépenses incluses dans le périmètre de la norme de dépenses en valeur, hors transferts aux collectivités locales, diminueront de 1,1 Md€.

Enfin, conformément à la trajectoire votée dans la LPFP, **les concours de l'État aux collectivités territoriales** (prélèvements sur recettes - PSR- et crédits de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » - RCT), **seront réduits de 3,7 Md€ dans le PLF pour 2016.** Cette baisse des dotations s'accompagnera de mesures visant à encourager l'investissement local, dans la continuité des mesures annoncées par le Gouvernement depuis l'automne 2014. En outre, la dotation globale de fonctionnement (DGF) du bloc communal sera réformée dans le PLF 2016 dans le sens d'une répartition plus équitable entre collectivités.

Ce cadrage permet de financer les priorités du Gouvernement en faveur de la jeunesse, de la sécurité et de l'emploi.

En matière de sécurité, au-delà des moyens accordés aux ministères de l'Intérieur et de la Justice, conformément au plan de lutte contre le terrorisme (PLAT), le ministère de la Défense verra ses crédits augmenter de 1,1 Md€ par rapport à la LFI 2015, soit 0,6 Md€ supplémentaires par rapport à la trajectoire de la loi de programmation militaire (LPM) en cours d'actualisation. En outre, les ressources exceptionnelles initialement prévues lui seront attribuées sous forme de crédits budgétaires (à l'exception des cessions immobilières et des cessions de matériels militaires).

En matière d'emploi, le Gouvernement poursuivra l'effort engagé en 2015 avec la programmation du même volume d'emplois aidés qu'en 2014 (445 000 dont 95 000 emplois d'avenir pour soutenir l'insertion professionnelle des jeunes) et la mise en œuvre de 60 000 entrées en formation supplémentaires financée par le fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) et Pôle emploi. Par ailleurs, les mesures en faveur de l'embauche dans les très petites entreprises (TPE) et les petites et moyennes entreprises (PME) annoncées par le Premier ministre le 9 juin dernier, et notamment l'aide

exceptionnelle de 4 000 € pour l'embauche du premier salarié, permettront de favoriser et d'accélérer **les créations d'emplois dans le secteur marchand**.

Enfin, les mesures en faveur de la jeunesse seront amplifiées. Le plan numérique

pour l'éducation et l'accélération de la montée en charge du service civique s'ajoutent ainsi aux efforts en faveur de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

Md€	LFI 2015	LPFP 2016	PLF 2016	Ecart PLF - LPFP	Ecart PLF - LFI 2015
Dépenses des ministères	209,15	208,09	208,14	0,05	-1,01
Crédits des ministères	203,24	203,00	203,29	0,29	0,06
Taxes affectées plafonnées	5,91	5,09	4,85	-0,25	-1,07
Prélèvement sur recettes (PSR) au profit de l'Union européenne	20,74	22,80	21,69	-1,11	0,95
Contributions exceptionnelles 2015	-0,80				0,80
Total hors dette, pensions et concours aux collectivités locales	229,10	230,90	229,83	-1,06	0,74
Transferts aux collectivités locales (PSR et mission RCT*)	53,45	49,79	49,78	-0,01	-3,68
Total des dépenses de l'État, hors charge de la dette et pensions	282,55	280,68	279,61	-1,07	-2,94
Charge de la dette**	44,34	47,34	44,07	-3,28	-0,27
Contributions au compte d'affectation spéciale (CAS)	45,76	46,19	46,15	-0,04	0,39
Pensions**					
Total des dépenses de l'État	372,65	374,22	369,82	-4,39	-2,82

Baisse des dépenses sous norme en valeur	-1,06
Effort supplémentaire « hors norme de dépense »***	-0,14
Effort total	-1,20

* Hors réserve parlementaire, intégrée aux dépenses du budget général.

** Les dépenses de charge de la dette et les contributions au CAS Pensions, qui entrent dans le champ de la norme en volume, sont calculées sur la base des hypothèses sous-jacentes au dernier programme de stabilité. Elles seront actualisées en vue du dépôt du PLF.

*** Solde du CAS « Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat », du CAS « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers » et financement par les banques du fonds emprunts toxiques.

Le prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne (PSR-UE)

Lors du Conseil européen de février 2013, les chefs d'État et de Gouvernement se sont accordés sur le cadre financier pluriannuel (CFP) de l'Union européenne pour les années 2014 - 2020 à hauteur de 1 024 Md€ sur sept ans en crédits de paiement. Cette trajectoire budgétaire conforte les priorités de l'Union européenne en faveur de la croissance, l'emploi, la recherche, la politique de cohésion et la politique agricole commune, ainsi que la politique extérieure. Le projet de budget européen pour 2016 s'inscrit dans ce cadre.

Le budget de l'Union européenne est financé par trois types de ressources : des ressources propres dites traditionnelles (droits de douane et cotisations sur le sucre), collectées par les États membres pour le compte de l'Union, une ressource assise sur une assiette de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) harmonisée et une ressource fonction du revenu national brut (RNB) de chaque État membre.

L'année 2016 correspond à la fois à la clôture des programmes de l'ancienne programmation financière pluriannuelle (2007 - 2013) ainsi qu'à la montée en charge des nouveaux programmes, en particulier le Fonds européen d'investissement stratégique (FEIS) et l'agenda européen en matière de migrations.

En 2016, la contribution à l'Union européenne inclut le ressaut dû à l'entrée en vigueur, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014, de la nouvelle décision relative aux ressources propres, prévue en 2016 après ratification par l'ensemble des États membres. Par conséquent, en 2016, la France devra s'acquitter, de façon rétroactive, des corrections et rabais forfaitaires accordés à certains États membres au titre des années 2014 à 2015 (et qui n'ont donc pas été versés en 2014 et 2015).

Au total, la contribution de la France au budget européen sous forme de prélèvement sur recettes (PSR) est évaluée à 21,7 Md€ pour 2016, soit - 1,1 Md€ par rapport au montant inscrit dans la LPFP. Cette diminution s'explique par la révision, par la Commission européenne, des hypothèses macroéconomiques qui fondent le calcul de cette contribution, intervenue en mai 2015. Elle tient également compte des dernières informations disponibles sur l'exécution du budget européen 2015 ainsi que du projet de budget 2016 présenté par la Commission européenne le 27 mai dernier.

1. La rationalisation de la dépense de l'État et de ses agences

La maîtrise de la dépense des agences constitue un axe structurant de la programmation triennale. Dans sa lettre de cadrage adressée aux Ministres en avril dernier, en amont de la procédure budgétaire, le Premier ministre a ainsi demandé de porter une attention particulière à la participation de l'ensemble des agences et opérateurs de l'État au rétablissement des comptes publics. **Cela se traduira dans le PLF 2016 par la baisse des subventions pour charges de service public, par la diminution du plafond des taxes affectées plafonnées** et, dans une perspective d'unification et de rationalisation des modes de financement, **par la généralisation progressive du plafonnement des taxes affectées, comme le prévoit l'article 16 de la LPFP 2014-2019** : près de 20 nouvelles taxes avaient été plafonnées en 2015, ce mouvement sera poursuivi dans le PLF 2016. Des efforts particuliers en matière d'emploi seront demandés, l'évolution de la masse salariale des agences ayant été nettement plus dynamique que celle de l'État au cours des dernières années.

Conformément aux orientations de la circulaire du Premier ministre du 23 juin 2015 relative au pilotage des opérateurs et autres organismes publics contrôlés par l'État, cette rationalisation des dépenses s'accompagnera d'un renforcement de l'exemplarité de la gestion. Ainsi, la somme des dix plus importantes rémunérations totales ainsi que l'évolution sur trois ans de la masse salariale, des emplois et des différentes sources de financement des opérateurs seront désormais publiées, comme le prévoit l'article 25 de la LPFP 2014-2019. La fonction de tutelle exercée par les ministères sera renforcée et professionnalisée, et la participation des opérateurs aux chantiers de modernisation des fonctions support (immobilier, informatique, fonction financière notamment) sera accrue.

La rationalisation des dépenses de fonctionnement des ministères se poursuivra, notamment à travers la poursuite des gains en matière d'achats de l'État et la montée en puissance des politiques transversales de gestion immobilière.

Le renforcement de la professionnalisation de la fonction achats devra permettre de la rendre plus efficiente. Le regroupement des achats, la professionnalisation des acheteurs et la mise en place de politiques efficaces de suivi des consommations, seront favorisés par la création en 2016 de la direction des achats de l'État (DAE), issue de l'actuel service des achats de l'État (SAE) avec des compétences élargies. Cette évolution

d'organisation facilitera l'identification de nouveaux gains sur les achats permettant de dégager des marges de manœuvre budgétaire pour les ministères.

Enfin, les règles d'indexation des prestations sociales seront harmonisées.

La politique immobilière de l'État

La politique immobilière de l'État est un axe majeur de modernisation de la gestion publique, porté par le ministère des Finances et des Comptes publics, qui en assure le pilotage au travers du service France Domaine de la direction générale des Finances publiques (DGFIP). Au travers d'un effort constant d'adaptation du parc immobilier aux besoins basé sur la performance (fonctionnalité et adaptabilité des locaux, efficacité énergétique, accessibilité, coût global d'utilisation), cette politique vise tout à la fois à améliorer la qualité de vie des agents, à moderniser les conditions d'accueil des usagers et à contribuer à la stratégie de redressement des comptes publics. Les dépenses immobilières de l'État (hors dépenses de personnel et opérateurs) représentent annuellement près de 7 Md€. L'investissement immobilier (dépenses du propriétaire) représente plus de 70 % des dépenses d'investissement totales de l'État (hors Défense). Quant aux dépenses immobilières de fonctionnement (dépenses de l'occupant), elles représentent près d'un tiers des dépenses de fonctionnement totales de l'État (hors dépenses de fonctionnement Défense également).

Après une première phase qui a consisté notamment à améliorer la connaissance du parc et à clarifier les rôles entre un État propriétaire (création du service France Domaine) et les ministères et opérateurs utilisateurs, le Gouvernement entend accentuer la professionnalisation de l'action de l'État-propriétaire, et la mutualisation accrue des compétences et des ressources.

S'agissant des administrations centrales, la rationalisation de leurs implantations sera poursuivie ; à cet égard, plusieurs opérations emblématiques ont été lancées en 2014 (immeuble du Millénaire dans le 19^{ème} arrondissement pour le ministère de la Justice, immeuble Garance dans le 20^{ème} arrondissement pour le ministère de l'Intérieur).

Au niveau déconcentré, la politique immobilière de l'État revêt une importance stratégique au moment où la carte territoriale et le maillage des services publics sont repensés. Un état des lieux précis du parc actuel et des besoins futurs à l'échelle régionale, par-delà l'organisation administrative spécifique des différents utilisateurs, va ainsi être réalisé en recourant aux nouveaux outils de diagnostic et d'aide à la décision mis à leur disposition par France Domaine, notamment les schémas directeurs immobiliers régionaux (SDIR) qui associent l'ensemble des administrations occupantes de l'État et les opérateurs. Afin de tirer le meilleur parti de la réforme en cours, dans le contexte d'un marché immobilier favorable aux utilisateurs, une démarche d'optimisation des baux privés de l'État, qui représentent 1,6 Md€ de dépenses annuelles (dont 300 M€ de charges), va aussi être engagée dès 2015. Enfin, les efforts de rationalisation qui accompagnent la réforme territoriale doivent permettre d'identifier du foncier mobilisable pour le logement, politique prioritaire portée par le Gouvernement en application de la loi du 18 janvier 2013.

Les opérateurs de l'État représentent enfin un enjeu important en matière immobilière. Chaque opérateur de l'État s'est doté d'un schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI), dont l'élaboration et la mise en œuvre (application effective, réalisation des économies prévues, levée des réserves formulées) se sont toutefois révélées hétérogènes. Pour y remédier, un panel d'une trentaine d'établissements à forts enjeux immobiliers fait l'objet d'un suivi renforcé depuis 2014. Les premiers SPSI sont par ailleurs arrivés à échéance : en vue de l'élaboration de la seconde génération de schémas stratégiques, des éléments méthodologiques élaborés par France Domaine seront mis à disposition des opérateurs et des ministères en 2016.

2. Le financement des priorités gouvernementales et des mesures d'économies ciblées

Le budget 2016 confirme les priorités du Gouvernement pour l'enseignement, la justice et la sécurité, dans un contexte de renforcement de la lutte contre le terrorisme.

Le Gouvernement a annoncé, le 21 janvier dernier, un plan de lutte contre le terrorisme dont la réalisation est échelonnée sur trois ans. La LPM 2014-2019 fait par ailleurs l'objet d'une actualisation, qui est en cours de discussion au Parlement. Pour 2015, les mesures ont été mises en œuvre à travers le décret d'avance du 9 avril 2015, à hauteur de 308 M€ au titre notamment de la création de 1 300 équivalents temps plein (ETP) au-delà des créations d'emplois déjà prévues dans la LFI pour 2015. Le PLF pour 2016 intègrera les crédits nécessaires aux créations nettes de postes, qui porteront principalement sur les ministères de la Défense (+2 300 ETP), de l'Intérieur (+731 ETP, au titre de la police et de la gendarmerie nationales), et de la Justice (+943 ETP) y compris créations de postes décidées dans le cadre du plan de lutte contre le terrorisme.

En parallèle, les efforts en faveur de la jeunesse se poursuivront, à travers la progression des moyens du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi que du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports.

Sur le périmètre du ministère de l'éducation nationale, et de l'enseignement supérieur et de la recherche, les priorités en matière d'emploi seront confirmées. Les créations d'emplois se poursuivront afin d'assurer la réalisation de l'engagement présidentiel de créer 54 000 postes dans l'enseignement scolaire sur le quinquennat. En outre, un plan numérique pour l'éducation s'articulera autour de la formation, de la production des ressources et de leur accessibilité, tout en dotant élèves et enseignants d'équipements mobiles et de ressources numériques, en association avec les collectivités territoriales. Par ailleurs, des actions de mobilisation de l'école pour les valeurs de la République seront financées et la modernisation des bourses du lycée sera mise en œuvre progressivement à partir de la rentrée 2016 pour adapter les critères d'attribution et mieux accompagner les élèves tout au long de leur scolarité.

S'agissant de la recherche et de l'enseignement supérieur, conformément à l'engagement présidentiel, 1 000 emplois supplémentaires seront créés et les moyens de la recherche seront maintenus au niveau de la LFI pour 2015. La revue des dépenses conduite en 2015 a par ailleurs permis d'objectiver la situation financière des universités et d'ajuster la contribution de l'Etat en conséquence.

L'ensemble des opérateurs du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche poursuivront leurs efforts de maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement.

Sur le périmètre du ministère de l'Intérieur, 731 emplois seront créés dans la police et la gendarmerie, dont 445 au titre du plan de lutte anti-terroriste. L'effort supplémentaire sur la **mission « Sécurités »**, dont la programmation triennale reflétait déjà le caractère prioritaire, représentera ainsi 123 M€. Les réductions d'effectifs dans l'administration territoriale se poursuivront à un niveau modéré, comme en 2015.

Les moyens accordés à la mission « Immigration, asile et intégration » tiendront compte de la réforme de l'asile et notamment de la création de l'allocation pour demandeur d'asile (ADA) et du financement du plan pour l'accueil des migrants.

Les créations d'emplois à la Justice se poursuivront en 2016, notamment pour consolider les moyens de lutte contre le terrorisme et pour poursuivre le renforcement des juridictions et des établissements pénitentiaires. S'ajouteront ainsi aux 650 emplois prévus dans le budget triennal pour mettre en œuvre les réformes en cours, **293 emplois au titre du plan de lutte contre le terrorisme**. Conformément aux orientations proposées par la revue des dépenses, le ministère participera à l'effort d'économie à travers l'optimisation de la gestion des frais de justice. Des économies seront également réalisées sur les dépenses de fonctionnement et les investissements immobiliers du ministère.

Les moyens du ministère de la culture et de la communication, hors audiovisuel public, seront en progression par rapport à la LFI pour 2015 et à l'annuité 2016 du budget triennal. Ils permettront un soutien renforcé à l'éducation artistique et culturelle, ainsi qu'à la création. Une extension des aides à la presse d'information générale à faible ressources publicitaires et aux médias de proximité sera financée. L'indépendance

des sociétés de l'audiovisuel public sera assurée par le produit croissant de la contribution à l'audiovisuel public (CAP), qui permettra d'accompagner les efforts de réforme des sociétés de l'audiovisuel public, tout en réduisant les subventions budgétaires.

Les crédits du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes intégreront la création de la nouvelle prime d'activité, qui représente 4 Md€. Cette fusion de la prime pour l'emploi (PPE) et du revenu de solidarité active (RSA) permettra d'inciter à l'exercice et à la reprise d'activité professionnelle, et de simplifier le paysage des aides aux travailleurs faiblement rémunérés ou précaires. Le montant de la prime sera calculé en fonction des revenus d'activité des bénéficiaires. Il constituera un soutien au pouvoir d'achat particulièrement fort pour les salariés percevant entre 0,8 et 1,2 fois le salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC).

Les crédits en faveur de la prévention, priorité du ministère dans le cadre de la stratégie nationale de santé (SNS), seront stabilisés. Enfin, la fusion en 2016 de l'Institut national de veille sanitaire (INVS), de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) et de l'Établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires (EPRUS) en une nouvelle Agence nationale de santé publique (ANSP), renforcera l'efficacité de la politique de prévention sanitaire.

Les moyens du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports seront revus significativement à la hausse avec l'accélération de la montée en charge du service civique : une enveloppe de 300 M€ permettra à 110 000 jeunes de bénéficier du dispositif en 2016. Cet effort en faveur des jeunes s'accompagnera du renforcement des moyens de la politique de la ville, conformément aux engagements du Comité interministériel pour l'égalité et la citoyenneté (CIEC) de mars 2015, notamment en direction des associations qui agissent dans les quartiers prioritaires.

Le gouvernement réaffirme la priorité qu'est l'emploi et la lutte contre le chômage en consolidant des moyens du ministère de l'emploi à un niveau élevé. La forte hausse des crédits du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social par rapport à la programmation triennale (+350 M€), permettra d'assurer le financement des mesures de soutien à l'emploi en période de reprise. Ainsi, les engagements en matière d'emploi des jeunes seront amplifiés, avec la poursuite du déploiement

de la garantie jeunes, le renforcement des moyens destinés à l'apprentissage et la mise en œuvre de 100 000 contrats aidés supplémentaires par rapport à la LFI pour 2015.

Les moyens accordés au ministère des affaires étrangères et du développement international seront relevés pour tenir compte de l'impact de la dépréciation de l'euro sur certaines dépenses du ministère ainsi que pour améliorer la sécurité des ambassades dans le contexte international actuel. Cette hausse (+75 M€) sera cependant compensée par les effets de la gestion dynamique du patrimoine immobilier du ministère, les produits de cessions immobilières à l'étranger affectés au compte d'affectation spéciale (CAS) « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » permettant d'assurer une contribution au désendettement de l'État de 100 M€ en 2016. Enfin, la rationalisation du réseau diplomatique à l'étranger permettra la poursuite des réductions d'emplois au rythme prévu dans la programmation triennale.

Les moyens budgétaires du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt seront stabilisés par rapport à l'annuité 2016 de la programmation triennale. Conformément aux engagements présidentiels, l'indemnité compensatrice de handicap naturel (ICHN) sera revalorisée.

La progression des crédits de la mission « Défense » en 2016, +1 100 M€ par rapport à la LFI pour 2015, permettra d'assurer le financement du déploiement sur le territoire des 7 000 hommes mobilisés pour l'opération « Sentinelle », un renforcement des équipements notamment dans le cadre des entretiens programmés et l'expérimentation du service militaire volontaire. Les crédits de la mission Défense seront fixés à 31,7 Md€ en 2016, hors contribution au CAS Pensions. Le CAS « Gestion et valorisation des ressources tirées de l'utilisation du spectre hertzien, des systèmes et des infrastructures de télécommunications de l'État » sera supprimé dans le PLF pour 2016 et les ressources correspondantes seront affectées au budget général. Les crédits budgétaires seront complétés par 0,25 Md€ de produits de cessions immobilières, portant les ressources totales de la mission Défense à 32 Md€, conformément à l'actualisation en cours de la LPM.

Les moyens du ministère des finances et des comptes publics, revus fortement à la baisse par rapport à la LPFP (-361M€), tiendront compte notamment de la poursuite des réformes des grandes directions à réseau. La réduction

substantielle des dépenses de fonctionnement, et la diminution des effectifs, accompagneront la poursuite des efforts de dématérialisation et la rationalisation des implantations territoriales, en préservant les projets informatiques structurants. Un effort d'économie sera également réalisé sur les dispositifs d'intervention du ministère.

Les moyens des services du Premier ministre seront en légère diminution par rapport à la LFI pour 2015. Cette évolution intègrera des économies sur les dépenses de fonctionnement courant, et permettra par ailleurs la montée en charge de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) afin de mieux assurer sa mission de protection des systèmes d'informations de l'Etat.

Les moyens du ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique seront en baisse de 42 M€ par rapport à la programmation triennale. Ces économies seront permises par la rationalisation des dépenses en faveur de l'innovation, à la suite de l'exercice de revue de dépense mené dans ce domaine, par le recentrage des interventions en faveur du développement économique, tout en préservant les moyens d'action de Bpifrance, la priorité à l'enseignement supérieur et le fonctionnement des pôles de compétitivité. Les chambres de commerce et d'industrie (CCI) continueront par ailleurs à contribuer au redressement des comptes publics, à travers la baisse du plafond des taxes qui leur sont affectées.

Les moyens du ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité seront en

baisse par rapport à la programmation triennale.

Sur la base des travaux du groupe de travail parlementaire présidé par M. François PUPPONI et de la revue de dépenses, des mesures permettant de maîtriser le coût des aides personnelles au logement (APL) qui vont aussi dans le sens d'une plus grande équité seront engagées. Concernant les « aides à la pierre » accordées aux bailleurs sociaux, une réorganisation des circuits financiers allant dans le sens d'une péréquation accrue entre bailleurs sera engagée.

Les crédits du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie intègreront des économies concernant ses dépenses de fonctionnement et ses effectifs. De même, ses agences contribueront en 2016 à l'effort de redressement des comptes publics.

Ces moyens budgétaires seront complétés par la montée en charge des deux programmes d'investissement d'avenir (PIA), par le fonds de financement de la transition énergétique (FFTE) et par la prolongation du crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) pour les dépenses réalisées en 2016.

Les crédits du ministère des Outre-Mer seront maintenus au niveau de la loi de finances initiale pour 2015, ce qui permettra de préserver les interventions directes dans les outre-mer tout en modernisant le régime des exonérations de charges sociales, en cohérence avec le déploiement des allègements du Pacte de responsabilité et de solidarité.

Crédits des ministères hors contributions directes de l'Etat au CAS « Pensions », M€	LFI 2015	LPFP 2016	PLF 2016	Ecart LFI 2015	Ecart LPFP 2016
Affaires étrangères et développement international	4 560	4 588	4 663	103	75
Affaires sociales et santé	16 735	17 006	16 742	7	-264
Agriculture, agroalimentaire et forêt	4 085	3 953	3 959	-126	7
Culture et communication	3 229	3 137	3 153	-76	15
<i>Dont budget de la culture hors audiovisuel</i>	3 039	3 028	3 083	44	55
<i>Dont audiovisuel</i>	190	110	70	-120	-40
Décentralisation et fonction publique*	204	203	233	29	30
Défense (dont anciens combattants)**	31 936	32 338	32 904	968	566
<i>Dont mission défense</i>	29 003	29 521	30 121	1 118	600
<i>Dont Défense - hors mission défense</i>	2 933	2 817	2 783	-150	-34
Écologie, développement durable et énergie	12 887	12 893	12 780	-106	-113
Économie, industrie et numérique	1 611	1 578	1 537	-74	-42
Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche	69 122	69 503	69 640	518	137
Finances et comptes publics (hors p117)	13 519	13 330	12 969	-550	-361
Intérieur*	15 096	14 756	14 917	-179	161
<i>Dont Sécurités</i>	12 154	12 180	12 271	117	91
<i>Dont autres</i>	2 942	2 576	2 646	-296	70
Justice	6 330	6 274	6 342	12	68
Logement égalité des territoires et ruralité	13 186	13 315	12 890	-296	-425
Outre-mer	2 017	2 063	2 018	0	-45
Services du Premier ministre	1 965	1 956	1 953	-12	-3
Travail, emploi et dialogue social	11 180	10 623	10 973	-207	350
Ville, jeunesse et sports	912	915	1 054	142	139

*Hors mission « Relations avec les collectivités territoriales ».

**Chiffre à périmètre 2015. Les crédits de la mission Défense seront portés à 31,73 Md€ après réintégration du CAS Fréquences au sein du budget général auxquels s'ajoutent 0,25 Md€ attendus de produits de cessions immobilières.

3. La maîtrise de la masse salariale

La maîtrise de la masse salariale de l'État sera poursuivie en 2016, en tenant compte du contexte nouveau de créations d'emplois décidées dans le cadre du plan de lutte contre le terrorisme et de la révision de la trajectoire d'effectifs de la Défense lors de l'actualisation de la LPM.

L'éducation nationale, la Défense, l'Intérieur et la Justice sont les principaux bénéficiaires des créations de postes.

Sont ainsi prévues :

- 2 300 créations nettes de postes au ministère de la Défense. En effet, l'actualisation de la LPM conduit à prévoir 9 700 créations d'emplois supplémentaires par rapport au schéma d'emplois initialement prévu dans la LPFP 2014-2019 ;
- 731 créations à l'Intérieur (police et gendarmerie nationales) et 943 à la Justice. Ces créations incluent les recrutements au titre du plan de lutte

contre le terrorisme, à hauteur de 445 ETP à l'Intérieur et de 293 ETP à la Justice ;

- 8 561 créations de postes à l'éducation nationale, dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre de l'objectif de 60 000 postes supplémentaires sur le quinquennat dans le secteur de l'éducation ;
- Enfin, 89 créations d'emplois sont prévues dans les services du Premier ministre pour permettre la montée en charge de l'ANSSI et l'adaptation de l'activité du groupement interministériel de contrôle (GIC) prévue par la loi sur le renseignement.

Dans les autres ministères, 3 939 postes seront supprimés.

Par ailleurs, la réduction des enveloppes catégorielles des ministères se poursuivra en 2016, ce qui permettra de limiter la progression de la masse salariale.

TOTAL schéma d'emploi (hors opérateurs et budgets annexes)	8 293
Ministères prioritaires	12 232
Education nationale, enseignement supérieur et recherche	8 561
Défense	2 300
Justice	943
Intérieur	428
Services du Premier ministre	89
Autres ministères	-3 939
Affaires étrangères	-115
Affaires sociales et santé	-150
Agriculture, agroalimentaire et forêt	-20
Culture et communication	-30
Ecologie	-671
Logement	-261
Economie	-20
Finances	-2 548
Outre-mer	0
Ville, jeunesse et sports	-6
Travail, emploi et dialogue social	-192